

→ **Message**

30002042 545231285640 545

M OU MME HEMEURY PHILIPPE
SOPHIE
KARL ZOERGIEPEL STR. 16
50259 PULHEIM
ALLEMAGNE

→ **Contacts**

-  **Gérer votre compte sur internet**
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
-  **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 4 janvier 2023

Nous n'avons pas eu accès à votre compteur d'eau

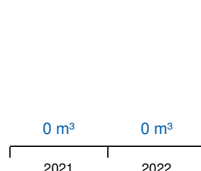
Votre consommation a été évaluée à **0 m³**

Montant prélevé le **06 février 2023 : 99,62 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable SMAEP DE FRANCOULES	68,11
Collecte et traitement des eaux usées CAGC - VERS-ST GERY-LAMAGDELAINE-CABRERETS	31,51
Total facture	99,62
Montant à prélever	99,62

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 06 février 2023 sur votre compte numéro XXXXX10K032.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050794598-019101952-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
MAS DE LUCET VERS	0 m³	080364	015 mm	28/06/2021	432	Evaluation de consommation

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						64,57		68,11
Abonnement						64,57		68,11
Part SIAEP		1er semestre 2023				39,12	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2023				24,60	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2022				23,68	5,50	
Déduction de la facture n°545221235611		2e semestre 2022				-22,83	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées						28,64		31,51
Abonnement						28,64		31,51
Part Communautaire Grand Cahors		1er semestre 2023				43,88	10,00	
Part Communautaire Grand Cahors		1er semestre 2022				43,88	10,00	
		2e semestre 2022				43,88	10,00	
Déduction de la facture n°545211197343		1er semestre 2022				-51,50	10,00	
Déduction de la facture n°545221235611		2e semestre 2022				-51,50	10,00	

HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 3,54 €	Total facture TTC : 99,62 €
HT soumis à TVA : 93,21 €	TVA 10,00 % : 2,87 €	
	TVA sur les débits : 6,41 €	

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.